



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demandes de brevets en 2024 : la France conforte sa 2^{ème} place au niveau européen

- L'Office européen des brevets (OEB) a reçu près de 200 000 demandes de brevets en 2024.
- Avec une hausse de 1,1 %, la France se classe 2^e en Europe en termes de demandes de brevets.
- Les demandes de brevets originaires de France enregistrent une forte croissance dans les secteurs de la chimie de base (+ 24,5 %), des techniques audiovisuelles (+ 16,4 %), ainsi que des matériaux et de la métallurgie (+ 11,6 %).
- L'Île-de-France conserve sa place de région européenne championne de l'innovation, pour la deuxième année consécutive.
- Safran, Valeo, le CEA et Sanofi figurent parmi les principaux acteurs français de l'innovation.
- En Europe, près d'une demande de brevet sur quatre est déposée par une petite entreprise, une sur quatre implique une inventrice.
- Le système du brevet unitaire prend de l'ampleur avec plus de 28 000 demandes en 2024.
- Les innovateurs français affichent un taux d'utilisation du brevet unitaire en hausse.

Munich, le 25 mars 2025 - Des entreprises et des inventeurs du monde entier ont déposé 199 264 demandes de brevets auprès de l'Office européen des brevets (OEB) l'année dernière, selon son baromètre annuel de l'innovation, le *Patent Index 2024*, publié aujourd'hui. Le niveau élevé de l'activité en matière de brevets est comparable à celui de l'année précédente (2023 : 199 452, - 0,1 %), après trois années de croissance significative. Les demandes de brevets européens issues des 39 États membres de l'OEB, ont augmenté de 0,3 %, tandis que celles de l'extérieur de l'Europe ont légèrement diminué (- 0,4 %).

En 2024, la France a enregistré une hausse de **1,1 %** de demandes de brevets, à contre-courant de la tendance mondiale (- 0,1 %) et des pays membres de l'OEB (+ 0,3 %). Avec **10 980 demandes déposées auprès de l'OEB**, elle conserve sa **2^e place en Europe** et sa **6^e place mondiale**.

« Malgré les incertitudes politiques et économiques, les entreprises et les inventeurs européens ont déposé plus de brevets l'année dernière, soulignant leurs prouesses technologiques et leur investissement continu dans la R&D », a déclaré António Campinos, président de l'OEB. « Les données sur les demandes de brevets déposées à l'OEB fournissent un éclairage précieux sur les tendances en matière d'innovation, de politique et d'investissement. Comme le soulignent les rapports Draghi et Letta, pour rester compétitive au niveau mondial, l'Europe doit renforcer l'environnement de l'innovation et faire davantage pour aider les inventeurs à développer et à commercialiser leurs inventions, en particulier dans des domaines critiques tels que les technologies vertes, l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs.

»

Les 10 principaux pays européens d'origine des demandes de brevets en 2024

Les principaux pays européens d'origine des demandes de brevets en 2024

TOP 10

	2024	+/- 2023
1 Allemagne	25 033	+0.4%
2 France	10 980	+1.1%
3 Suisse	9 966	+3.2%
4 Pays-Bas	7 054	0.0%
5 Royaume-Uni	6 076	+3.1%
6 Suède	4 936	-3.7%
7 Italie	4 853	-4.5%
8 Belgique	2 615	+1.1%
9 Danemark	2 539	-2.2%
10 Finlande	2 400	+2.7%

L'Île-de-France en tête des demandes de brevets en Europe

En 2024, l'Île-de-France confirme son statut de **première région française en matière de demandes de brevets**, avec **7 139 demandes de brevets déposées** auprès de l'OEB, soit une **hausse de 3,3 %** par rapport à l'année précédente. Elle représente **65 % des demandes de brevets européens originaires de France**, consolidant ainsi sa place de centre d'innovation le plus dynamique d'Europe (voir le graphique [Principales régions de l'UE pour les demandes de brevets](#)) et se plaçant au quatrième rang mondial pour les brevets européens après la Californie, Tokyo et Guangdong.

L'innovation en France repose également sur d'autres régions particulièrement actives. **L'Auvergne-Rhône-Alpes**, avec **1 294 demandes**, occupe la deuxième place en France, suivie de **l'Occitanie**, qui enregistre **530 demandes** et affiche une croissance de **9,7 %**. **La Bourgogne-Franche-Comté se distingue cette année avec la plus forte progression nationale**, enregistrant une **hausse de 18,2 %**, bien que sur une base plus modeste.

Des secteurs clés dynamisent la solide performance de la France en matière de demandes de brevets

Les trois premiers secteurs en France sont les **transports (+ 11,2 %)**, **l'informatique (- 12,6 %)** et les **technologies médicales (+ 2,1 %)**. Aussi, la France se positionne comme le **2^e pays le plus innovant en matière de transports en Europe**, juste derrière l'Allemagne. Ce dynamisme est porté par des champions industriels tels que **Valeo (10^e)**, **Safran (14^e)** et **Michelin (27^e)** au classement mondial des demandes de brevets dans ce domaine.

A noter que dans le secteur numérique, et plus particulièrement dans le domaine pointu de l'informatique quantique, la France se distingue, avec trois entreprises figurant parmi les dix premiers demandeurs de brevets à l'OEB.

Principaux domaines technologiques pour les demandes de brevets européens originaires de France en 2024

TOP 15

	2024	Evolution
1 Transports	1 138	+11.2%
2 Informatique	786	-12.6%
3 Technologies médicales	745	+2.1%
4 Machines, appareils et énergie électriques	693	-3.6%
5 Techniques de mesure	579	+1.8%
6 Produits pharmaceutiques	493	-2.4%
7 Chimie fine organique	475	-1.7%
8 Technologies audiovisuelles	461	+16.4%
9 Biotechnologies	437	-8.0%
10 Autres machines spéciales	432	-5.4%
11 Génie civil	357	+5.3%
12 Communication numérique	346	-0.3%
13 Matériaux, métallurgie	338	+11.6%
14 Chimie de base	310	+24.5%
15 Moteurs, pompes, turbines	300	-16.9%

En 2024, **Safran, Valeo et le CEA** restent les trois plus grands demandeurs de brevets du pays. Safran progresse de deux places dans le classement, passant devant Valeo et le CEA, qui reculent chacun d'une

position. Ces trois acteurs figurent parmi les **50 premiers demandeurs de brevets à l'OEB dans le monde**, occupant respectivement les **33^e, 35^e et 40^e places**.

Principaux demandeurs français à l'OEB en 2024 (par nombre de demandes de brevets)

TOP30

1 SAFRAN GROUP	547	16 CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	133
2 VALEO	541	17 FORVIA	117
3 CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES	520	18 RENAULT	100
4 SANOFI	465	19 AMPERE	92
5 SAINT-GOBAIN	443	20 SEB	83
6 TOTALENERGIES	311	21 SPECIALTY OPERATIONS FRANCE	79
7 THALES	310	22 IFP ÉNERGIES NOUVELLES	78
8 INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE	270	23 ALSTOM	76
9 AIR LIQUIDE	228	24 DASSAULT SYSTÈMES	58
10 ARKEMA	213	25 IDENNA	54
11 SCHNEIDER ELECTRIC	211	26 SAGEMCOM	54
12 L'ORÉAL	190	27 TECHNIP ÉNERGIES FRANCE	49
13 ESSILORLUXOTTICA	178	28 SOITEC	48
14 ORANGE	162	29 ROQUETTE FRÈRES	45
15 MICHELIN	154	30 ATOS	43
		31 NEXANS	43

Une nouvelle entreprise française fait son entrée dans le classement mondial : **Sanofi**, qui grimpe à la **47^e place**. La France compte désormais **quatre entreprises dans le top 50 mondial**, soit une de plus qu'en 2023. Safran (+ 15,9 %) et Sanofi (+ 23,7%) se distinguent particulièrement par une augmentation significative de leurs demandes de brevets.

L'innovation française alimente la croissance de secteurs clés en 2024

En 2024, les trois secteurs enregistrant la plus forte croissance des demandes de brevets d'origine française sont: la **chimie de base** (+24,5 %), les **technologies audiovisuelles** (+16,4 %) et les **matériaux et la métallurgie** (+11,6 %).

Au-delà de ces dynamiques, la France se distingue également au niveau européen dans les secteurs pharmaceutique et biotechnologique, où elle occupe à chaque fois la 2^e place. Ce positionnement est porté par des acteurs majeurs tels que **Sanofi** et **l'Inserm**. **En 2024, l'Inserm atteint la 1^{re} place mondiale pour les demandes de brevets auprès de l'OEB dans le domaine pharmaceutique (5^e en 2023), tandis que Sanofi se hisse en 4^e position. Dans le secteur des biotechnologies, Sanofi se classe au 2^e rang pour les demandes de brevets, tandis que l'Inserm occupe la 4^e place.**

L'innovation française se démarque également en chimie fine organique, un domaine où L'Oréal occupe la 3^e place mondiale.

Dans un autre secteur stratégique, celui des semi-conducteurs, le CEA se positionne comme le troisième plus grand déposant de demandes de brevets auprès de l'OEB en 2024, juste après Samsung et Huawei, mais devant LG et Intel.

Les instituts de recherche, piliers de l'innovation en France

Les instituts de recherche jouent également un rôle clé et figurent parmi les 30 premiers déposants français de demandes de brevets auprès de l'OEB. Au niveau européen, 7% des demandes de brevets émanent des universités et instituts de recherche, une tendance qui se retrouve en France. En France, le top 3 des organismes de recherche en matière de demandes de brevets est composé du CEA, de l'Inserm et du CNRS. À l'échelle européenne, le CEA se classe au 1^{er} rang, l'Inserm au 3^e et le CNRS au 6^e.

L'Inserm se distingue aussi comme **leader mondial dans les technologies pharmaceutiques**, tandis que le CEA atteint la **15^e place mondiale dans les techniques de mesure**.

Le taux d'inventrices en France légèrement supérieur à la moyenne européenne

En 2024, **31 % des demandes de brevets déposées par la France** mentionnent au moins une femme comme inventrice, un chiffre qui reste supérieur à la moyenne des États membres de l'OEB, établie à 25 % en 2024. Parmi les principaux pays demandeurs (plus de 2 000 demandes), la France est en troisième position, derrière l'Espagne avec 42 % et la Belgique avec 32 %.

Brevet unitaire : les innovateurs français accélèrent son adoption

Le système du **brevet unitaire**, lancé en juin 2023, continue de prendre de l'ampleur, offrant aux inventeurs une protection plus simple et plus accessible dans 18 États membres de l'UE grâce à une seule demande de brevet auprès de l'OEB. En 2024, la protection unitaire a été sollicitée pour 25,6 % des brevets

européens délivrés par l'OEB, soit plus de 28 000 demandes.

L'adoption du brevet unitaire a fortement progressé en France, avec un taux atteignant 28,8 % en 2024. Cela signifie que près de 30 % des brevets européens délivrés à des titulaires français ont été convertis en brevets unitaires, contre 19,9 % en 2023. Cette évolution témoigne de l'attrait croissant du système pour les innovateurs français et s'inscrit dans une tendance plus large à l'échelle européenne.

Une demande de brevets sur quatre est déposée par une petite entreprise

En 2024, 22 % des demandes de brevets déposées auprès de l'OEB en Europe provenaient d'inventeurs individuels ou de PME (moins de 250 employés). Ce chiffre illustre l'attrait du système des brevets pour les petites entités, un intérêt renforcé par les réductions de taxes annoncées par l'OEB en avril 2024 au bénéfice des micro-entreprises, des particuliers, des organisations à but non lucratif, des universités et des instituts de recherche.

Informations complémentaires

- Consulter l'intégralité du [Patent Index 2024](#)
- **Explorer et adapter les statistiques dans le** [Centre de statistiques et de tendances](#)
- Consulter les statistiques sur le brevet unitaire via notre [tableau de bord](#) dédié
- **Téléchargez des ensembles de données** (MS Excel) dans la **section « Télécharger les données »** de notre [page de statistiques](#).
- **Suivre les tendances s en matière de brevets** lors de vos déplacements grâce à [l'application mobile Data Hub de l'OEB](#)
- Lire des **études** sur les tendances de l'innovation dans [l'Observatoire des brevets et des technologies](#)
- Soutien de l'OEB aux [PME, universités, organisations à but non lucratif et autres petits déposants](#)